

Commune d'
ALTECKENDORF



**Procès-verbal
des
Délibérations du Conseil
Municipal**

**Date de convocation du 6 mars 2025
Séance du 13 mars 2025**

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : BURGER Éric

Elus : 14 - En fonction : 14 - Présents ou représentés : 14

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, HANSS Éric, MAHLER Rémy, KLEIN Lucie, MATHIS Toni, SPEICH Nicolas, SCHLEIFER Daniel, STAATH Pascal.

Absent : GIRARDIN Pierre donne pouvoir à BURGER Éric. MATHIS Andréa donne pouvoir à KLEIN Lucie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Élection secrétaire de séance
- 2) Approbation procès-verbal du 3 février 2025
- 3) Attribution du Marché Public – lotissement les tilleuls
- 4) Fixation taux de rémunération du Maître d'œuvre selon estimatif des travaux de viabilisation lot les Tilleuls
- 5) Travaux de rénovation nouvelle mairie
- 6) Subvention une rose un espoir
- 7) Revalorisation prix de vente terrain viabilisé section 04 parcelle 92 (arrière ancienne Mairie)
- 8) Divers

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : BURGER Éric

Approbation du compte-rendu du 3 février 2025 – approuvé à l'unanimité.

**OBJET : 1.1. Marchés Publics
Attribution du Marché Public – Lotissement les Tilleuls**

DCM07-2025

Vu la délibération DCM54-2023 attribuant la maîtrise d'ouvrage à Monsieur MEYER Fabrice de l'entreprise M2I,

Vu l'appel à la concurrence en date du 12 novembre 2024 sur Alsace marchés Publics, et paru dans les DNA le 14 novembre 2024 avec remise des plis fixée au 6 décembre 2024,

Vu l'avis du maître d'ouvrage du 12 décembre 2024 sur le lot N°2 et, en application de l'article 8.3 du règlement de la consultation, le maître d'ouvrage demande un geste commercial aux entreprises ayant répondu à la première demande, pour une remise des plis fixée du 19 décembre 2024.

Vu le complément de diagnostics réalisé par l'entreprise CERTIFIRM BAS-RHIN, reçu le 28 janvier 2025 concernant le lot N° 1, et en application de l'article 8.3 du règlement de la consultation le maître d'ouvrage demande un geste commercial aux entreprises ayant répondu à la première demande, pour une remise des plis fixée le 6 février 2025.

Vu le rapport d'analyse du 7 février 2025 reprenant les offres réceptionnées,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 13 mars 2025,

CONSIDERANT les critères de sélection et le résultat pondéré des notations la commission d'appel d'offre propose de retenir les candidats suivants,

- Lot N°1 Travaux de voiries et de réseaux humides l'entreprise WICKER TP de SCHAFFHOUSE est retenue.

Montant de l'offre : **98 000.00€ H.T** (quatre-vingt-dix-huit mille Euros)

Détail de la prestation proposée :

- Travaux préparatoires	22 638.00 € H.T
- Terrassement généraux	17 665.00 € H.T
- Travaux Assainissement	25 100.00 € H.T
- Bordures et caniveaux	12 425.00 € H.T
- Revêtements de surfaces	14 320.00 € H.T
- Parachèvement paysager	5 852.00 € H.T

- Lot N°2 Travaux de génie civil réseaux secs et d'éclairage public l'entreprise BILD SCHEER de HOENHEIM est retenue.

Montant de l'offre : **21 843.10 € H.T** (vingt et un mille huit cent quarante-trois Euros et dix centimes)

Détail de la prestation proposée :

- Travaux préparatoires	970.60 € H.T
- Réseaux télécommunication	13 951.80 € H.T
- Eclairage public	6 920.70 € H.T

Lot N°1	98 000.00 € HT
Lot N°2	21 843.10 € HT

TOTAL MARCHÉ	119 843.10 € HT
---------------------	------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le Marché Public pour le Lot N°1 Travaux de voiries et de réseaux humides l'entreprise WICKER TP de SCHAFFFFHOUSE, pour un montant de **98 000.00 € H.T** (quatre-vingt-dix-huit mille €uros),
- **ATTRIBUE** le Marché Public pour le Lot N°2 Travaux de génie civil réseaux secs et d'éclairage public à l'entreprise BILD SCHEER de HOENHEIM, pour un montant de **21 843.10 € H.T** (vingt et un mille huit cent quarante-trois €uros et dix centimes),
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants au marché à hauteur de 5 % du prix total du marché,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 1.1. Marchés Publics

Avenant 1 rémunération Maître d'œuvre M2I – Lotissement les Tilleuls

DCM08-2025

VU la délibération DCM54-2023 du 20 novembre 2023 attribuant la maîtrise d'ouvrage à Monsieur MEYER Fabrice, dirigeant de l'entreprise M2I, concernant le lotissement rue des écoles,

VU la délibération DCM04-2024 du 08 février 2024, créant le budget 00571 du lotissement les Tilleuls,

VU la délibération DCM22-2024 du 08 avril 2024, fixant le taux de rémunération du maître d'œuvre à 8.10% de l'estimation des travaux.

VU l'avenant n°1 reçu le 9 décembre 2024 fixant le **prix d'objectif définitif** des travaux à **135 000.00 € H.T** (cent trente-cinq mille €uros). Le taux de rémunération pour le maître d'œuvre restant à **8.10%** soit une rémunération de **10 935.00 € H.T**. (dix mille neuf cent trente-cinq €uros H.T)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le prix d'objectif définitif des travaux de viabilisation du lotissement les Tilleuls à **135 000.00 € H.T** (cent trente-cinq mille €uros),
- **APPROUVE** le maintien du taux de rémunération du Maître d'œuvre à **8.10%** du prix des travaux soit une rémunération de **10 935.00€ H.T** (dix mille neuf cent trente-cinq €uros H.T),
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.
- **PRECISE** que cette dépense sera comptabilisée au budget 00571 du lotissement les Tilleuls

Pour :13

Abstention :1

OBJET : 1.1 marchés publics
Rénovation de l'école élémentaire

DCM09-2025

Monsieur le Maire rappelle la DCM35-2024 et la DCM40-2024 attribuant une partie des lots pour la rénovation de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire présente les offres concernant le comptoir d'accueil et le bureau du Maire ainsi que le rapport de Monsieur SCHMITT Jean-Marc :

➤ **Lot comptoir accueil et bureau du Maire**

Entreprise GÖPPER à Willstätt-Eckartsweier (Allemagne)	17 110,00 € H.T
Entreprise ROHMER SAS à Durrenbach	17 350,00 € H.T
Menuiserie SCHALCK à Niedermodern	18 030,00 € H.T
Entreprise HUNSINGER SAS à Thal-Drulingen	17 738,00 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le lot comptoir accueil et bureau du Maire à l'entreprise **GÖPPER** située à Willstätt-Eckartsweier (Allemagne) pour un montant de **17 110,00 € H.T.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des avenants dans la limite de 2% des offres initiales.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Pour :13

Abstention :1

OBJET : 7.5. Subventions
Subvention association Une Rose Un Espoir

DCM10-2025

Le Maire présente le courrier du 10 mars 2025 relatif à l'opération Une Rose, Un Espoir dans laquelle le président, Stéphane TAILLE, sollicite une subvention à hauteur de **170.00 €** pour l'achat des roses prévues pour notre commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'année précédente nous avons participé à hauteur de **150.00 €uros.**

Pour cette nouvelle opération, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de **170 €uros.**

Considérant les engagements de cette association auprès de la ligue 67 contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser **170 €uros** à l'Association Une Rose Un Espoir secteur du Pays de la Zorn pour l'exercice 2025.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision

Adopté à l'unanimité

**OBJET : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
Cession bâtiment mairie et terrain attenant**

DCM11-2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le choix de faire viabiliser le terrain section 04 parcelle 92 situé à l'arrière de l'ancienne Mairie au 57 rue Principale, pour en faciliter la vente.

Initialement un prix de vente de 88 000.00 €uros net vendeur avait été fixé pour un terrain non viabilisé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser le prix de vente à **115 000.00 €** net vendeur pour ce terrain viabilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix de vente de la parcelle 92 section 04 à **115 000.00 € H.T.**,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité
